L'an deux mille onze, le huit février, le Conseil Municipal de la commune d'ARCHAMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 février 2011
Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM B. JOUVENOZ –- R. LARUE – M. MAYET - Y. CHAVANNE – A. GUILLOT -D. PERAY D. BAUDET - C. NIQUILLE- JC. MAILLOT – M. LANCHE – J.F. HOTELLIER - C.L. SIMEONI

Absent(e)s (excusé(e)s : S FONTAINE qui a donné pouvoir à R. LARUE, C. COBLENCE qui a donné pouvoir à D. PERAY, H. JOUCLARD

Monsieur André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour de la séance.

AUBERGE COMMUNALE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les étapes engagées pour la création d'une auberge communale et le montant de l'estimation du maître d'œuvre soit 1 261 220 € HT (1 508 419,12 € TTC)..

Une consultation a été lancée sur la base de l'article 28 du code des marchés publics afin de pourvoir au marché composé de 20 lots, du 24 novembre au 3 janvier 2011.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les offres qui ont été reçues ainsi que les offres les plus avantageuses économiquement au regard des critères d'attribution (40% prix, 40% valeur technique, 20% délai).

N°	Désignation des lots	Entreprises retenues	Montant Marché TTC	Montant variantes TTC en sus
2	Terrassement VRD	GERARD MEGEVAND	52 500,00 €	34 453,77 €
3	Démolition – gros oeuvre	GERARD MEGEVAND	252 356,00 €	
4	Charpente – couverture	MEGEVAND Frères	115 000,00 €	
5	Etanchéité	EFG	13 500,00 €	
6	Menuiseries ext bois	Alexandre RAMBOSSON	4 401,28 €	
7	Serrurerie – brise soleil	MODERN ALU	36 207,72 €	51 258,17 €
8	Menuiseries intérieures	Alexandre RAMBOSSON	39 629,46 €	
9	Cloisons doublages	PONCET CONFORT DECO	43 000,00 €	
10	Faux Plafond Isolation	PONCET CONFORT DECO	30 353,51 €	
11	Carrelage chape	CARRELAGE HAUT BUGEY	68 631,07 €	14 211,83 €
12	Sols souples PVC	CONTIN	3 230,44 €	
13	Peintures int. ext.	PONCET CONFORT DECO	35 500,00 €	
14	Ravalement de façades	UGF	23 743,59 €	
15	Chauffage gaz	BERNARDI	196 431,45 €	
16	Plomberie sanitaire	BERNARDI	60 972,87 €	
17	Electricité courants faibles	GRANCHAMPS	110 259,73 €	
18	Enrobés	COLAS	11 608,97 €	-1 417,26 €
19	Aménagement cuisine	CUNY PROFESSIONNEL	104 739,70 €	
20	Aménagement meubles bar	CUNY PROFESSIONNEL	45 382,22 €	681,72 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le marché et les entreprises retenues ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa

conclusion et à son règlement ;

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

DEPLACEMENT DE LA SALLE DES MARIAGES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en prévision des travaux de d'extension, rénovation et accessibilité de la Mairie, la salle des mariages a été déplacée dans le bâtiment de l'ancienne école primaire situé place de l'Eglise depuis le début de l'année 2011.

Monsieur le Maire précise qu'en date du 19 janvier Monsieur le Procureur de la République l'a autorisé à déplacer des registres d'état civil pour célébrer les mariages et donne lecture de l'article 393 de l'instruction général de l'état civil.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

↳ **DECLARE** annexe de la maison commune la salle n°1 de l'ancienne école primaire située place de l'église, les mariages pourront y être célébrés;

DIVERS

Monsieur Jean-François HOTELLIER rend compte de la commission d'urbanisme du 7 février 2011 durant laquelle la question de la localisation d'un nouveau groupe scolaire a été de nouveau étudiée. Il indique que l'emplacement du site d'Archamps remplit les meilleures conditions par rapport aux emplacement face au groupe scolaire actuel, aux terrains route de la Bossenaz.

Le conseil municipal entendu cet exposé, valide à l'unanimité des présents l'emplacement du site d'Archamps pour la l'implantation du futur groupe scolaire.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de commander un nouveau colombarium au cimetière et précise qu'une étude va être lancée pour la réalisation d'aménagements (drainage, réfection des murs et prévision d'une extension).